

LES COMMISSAIRES

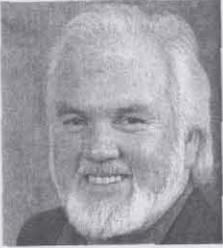


Le coprésident **Daniel J. Bellegarde** est un Assiniboine-Cri de la Première nation de Little Blackbear dans le Sud de la Saskatchewan. De 1981 à 1984, M. Bellegarde a participé à titre de planificateur socio-économique au plan conjoint des chefs du district de Meadow Lake. Il a été président du Saskatchewan Indian Institute of Technologies de 1984 à 1987. En 1988, il a été élu premier vice-chef de la Federation of Saskatchewan Indian Nations, poste qu'il a occupé jusqu'en 1997. Il est actuellement président de Dan Bellegarde & Associates, société d'experts-conseils spécialisée en planification stratégique, gestion et développement des qualités de chef, autogestion et perfectionnement des ressources humaines en général. M. Bellegarde a été nommé commissaire le 27 juillet 1992, puis coprésident de la Commission des revendications des Indiens le 19 avril 1994.



Attaché au cabinet Rooney Prentice, de Calgary, **P.E. James Prentice**, c.r., possède une vaste expérience des revendications territoriales des Autochtones. Il a tout d'abord agi comme conseiller juridique et négociateur pour le gouvernement de l'Alberta lors de la négociation tripartite qui devait aboutir, en 1989, au règlement de la revendication soumise par la bande de Sturgeon Lake. Depuis lors, M. Prentice a pris part au processus d'enquête ou de médiation pour quelque 70 revendications fondées sur une cession ou sur des droits fonciers issus de traités un peu partout au Canada. Il a été nommé conseiller de la Reine en 1992. Il est de plus responsable de faculté du programme annuel du Banff Centre for Management sur les revendications particulières depuis 1994. Il a été nommé commissaire le 27 juillet 1992, puis coprésident de la Commission des revendications des Indiens le 19 avril 1994.

LES COMMISSAIRES



Mi'kmaq né à Eel Ground (Nouveau-Brunswick), **Roger J. Augustine** y a exercé les fonctions de chef de 1980 à 1996. Il a été élu président de l'Union of NB-PEI First Nations en 1988, poste qu'il a occupé jusqu'à la fin de son mandat en janvier 1994. En 1993 et en 1994, il a reçu la prestigieuse médaille de distinction décernée par le Centre canadien de lutte contre les toxicomanies en reconnaissance de sa participation à la fondation et à la bonne marche du Eel Ground Drug and Alcohol Education Centre ainsi que du Native Alcohol and Drug Abuse Rehabilitation Centre. En juin 1996, il a été honoré du titre de Miramichi Achiever of the Year par la Miramichi Regional Development Corporation. M. Augustine a été nommé commissaire à la Commission des revendications des Indiens en juillet 1992.



D'origine dénée, **Carole T. Corcoran** est née dans la réserve indienne de Fort Nelson, dans le nord de la Colombie-Britannique. Elle possède une vaste expérience des questions liées aux gouvernements et aux politiques autochtones, que ce soit à l'échelle locale, régionale ou provinciale. En 1990-1991, elle a été membre de la Commission royale sur l'avenir du Canada, et membre de la Commission des traités de la Colombie-Britannique de 1993 à 1995. Elle fait partie de la Commission des revendications des Indiens depuis juillet 1992.



Elijah Harper est un Ojibway-Cri originaire de Red Sucker Lake (Manitoba), où il a été chef de 1978 à 1981. Député de l'opposition à l'Assemblée législative du Manitoba pour la circonscription de Rupertsland de 1981 à 1992, il est sans doute mieux connu pour le rôle qu'il a joué dans le débat sur l'Accord du lac Meech, au cours duquel il s'est contenté de tenir silencieusement une plume d'aigle sacrée en guise d'opposition à l'Accord et à l'insuffisante participation des peuples autochtones au processus constitutionnel. En 1986, M. Harper est nommé ministre sans portefeuille (responsable des affaires autochtones) et l'année suivante, il devient ministre des Affaires du Nord. À la même époque, il participe également à la mise en oeuvre de l'Enquête publique sur l'administration de la justice et les populations autochtones. De 1993 à 1997, il est député libéral fédéral de la circonscription de Churchill (Manitoba). En 1995, dans le but de promouvoir la réconciliation et la guérison spirituelles entre les Canadiens autochtones et non autochtones, M. Harper met sur pied la Sacred Assembly qui devait réunir des hommes et des femmes des quatre coins du pays et de toutes confessions. En 1996, M. Harper a été récipiendaire du Prix national d'excellence autochtone pour service au public. Il fait partie de la Commission des revendications des Indiens depuis janvier 1999.



Sheila G. Purdy conseillait le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest sur la justice et les autres aspects dont il fallait tenir compte dans la division du territoire et la création du Nunavut. De 1993 à 1996, elle est conseillère principale en politiques auprès du ministre de la Justice et Procureur général du Canada pour divers dossiers: justice autochtone, Loi canadienne sur les droits de la personne, violence faite aux femmes, etc. De 1991 à 1993, elle est analyste de politiques pour le bureau de recherche du Caucus libéral national, où elle couvre les domaines suivants: Constitution, justice, affaires autochtones, condition féminine, droits de la personne, Solliciteur général. En 1992-1993, elle occupe le poste de conseillère spéciale (affaires autochtones) au bureau du leader de l'Opposition, et de 1989 à 1991, elle est juriste-conseil auprès d'Environnement Canada. Dénonçant vivement la violence faite aux personnes âgées, elle est coauteur d'un ouvrage intitulé *Elder Abuse: The Hidden Crime*. Elle reçoit en 1988 un prix d'excellence (Award of Merit from Concerned Friends) pour son travail dans ce dossier. Titulaire d'un diplôme en droit de l'Université d'Ottawa (1980), elle travaille comme avocate dans un cabinet privé de 1982 à 1985. Elle fait partie de la Commission des revendications des Indiens depuis mai 1999.